

Jean-Marc Rouillan est dans un état physique très critique, il doit être hospitalisé et libéré !

Jean-Marc Rouillan a été hospitalisé depuis vendredi

samedi 7 mars 2009, par [AFP](#), [NPA / NPA l'Anticapitaliste](#) (Date de rédaction antérieure : 7 mars 2009).

L'état de santé de Jean-Marc Rouillan s'est très fortement dégradé durant ces dernières semaines. Prisonnier politique depuis plus de vingt et un ans, placé en semi-liberté en 2007 puis réincarcéré en février 2009 pour avoir exprimé publiquement ses opinions politiques, il a perdu plus de huit kilos en trois semaines et peine à se déplacer.

L'extrême lenteur et l'insuffisance des soins médicaux à l'intérieur de la prison des Baumettes ont largement entamé la résistance physique de Jean Marc Rouillan. Après avoir tenté de briser sa résistance morale et politique, l'Etat et le système judiciaire français veulent-ils laisser Jean-Marc Rouillan dépérir ?

En refusant aux détenus une prise en charge médicale digne de ce nom, le système pénitentiaire dans son ensemble se rend coupable de torture.

Nous ne pouvons laisser faire.

Le Nouveau Parti Anticapitaliste appelle toutes les personnes et les organisations qui défendent les droits humains à se mobiliser pour demander l'hospitalisation d'urgence de Jean-Marc Rouillan hors de la prison et sa libération sans condition.

NPA

3 mars 2009

Jean-Marc Rouillan a été hospitalisé

PRISON. Le cofondateur d'Action directe (AD) Jean-Marc Rouillan, incarcéré à la prison des Baumettes à Marseille, est hospitalisé depuis vendredi. Selon son avocat, il souffrirait d'une pneumopathie.

« J'ai été alerté il y a quatre, cinq jours qu'il était très malade depuis trois semaines, un de ses amis, médecin, l'a vu jeudi et a constaté qu'il était très faible, qu'il avait perdu plusieurs kilos », a expliqué son avocat, M^e Jean-Louis Chalancet.

« Vendredi, il a été transféré à l'hôpital Nord [à Marseille], il souffrirait d'une pneumopathie », a-t-il ajouté. L'avocat met en cause l'attitude de l'administration pénitentiaire : elle n'a, selon lui, pas pris

la mesure de la maladie de son client, qui n'aurait pas été soigné.

« Vendredi, Jean-Marc Rouillan a été transféré à l'hôpital Nord pour des examens médicaux. Depuis, les médecins l'ont placé en observation, au sein de l'Unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI) de Marseille », a-t-on confirmé de source pénitentiaire.

Début février, le tribunal de l'application des peines de Paris, seul compétent en matière de terrorisme, avait rejeté une demande de libération conditionnelle de M. Rouillan qui, à la suite d'une interview au magazine *L'Express*, s'était vu retirer, en octobre 2008, la semi-liberté dont il bénéficiait depuis décembre 2007.

AFP

7 mars 2008

Communiqué du NPA 13

Jean Marc Rouillan remis en prison, une atteinte au droit de libre expression !

Le Nouveau Parti Anticapitaliste 13 dénonce la confirmation par le parquet de Paris de la révocation de la semi-liberté accordée à Jean-Marc Rouillan.

Cette décision relève de l'acharnement judiciaire et de la vengeance d'Etat. Elle aggrave a posteriori les conditions de la semi-liberté accordée à Jean-Marc Rouillan le 16 décembre pour les transformer en une interdiction de s'exprimer publiquement et de s'engager dans un parti politique. Les autorités judiciaires s'attaquent ainsi au droit de libre expression de tous les citoyens et portent atteinte aux libertés fondamentales.

Le Nouveau Parti Anticapitaliste 13 continuera de se mobiliser jusqu'à ce que Jean-Marc Rouillan soit libéré sans condition et appelle tous les citoyens ainsi que les forces associatives et politiques et syndicales à s'associer à cette mobilisation.

Octobre 2008